

VAUXAILLON

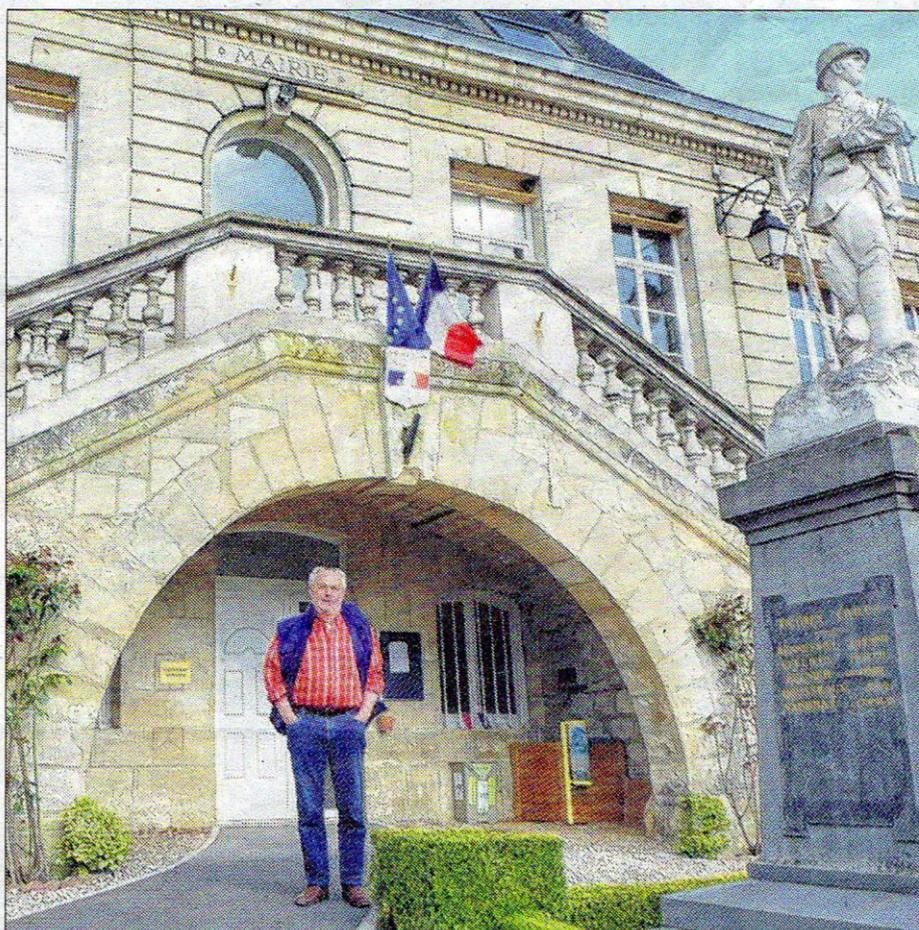
Le maire partage son indemnité avec les demandeurs d'emploi

Depuis janvier, les maires doivent impérativement toucher l'intégralité de leur indemnité. C'est la loi. Pour Gilles Gastel, le maire de Vauxaillon, un petit village entre Laon et Soissons, cette loi du 31 mars 2015 qui l'oblige à toucher l'intégralité de son indemnité de fonction de maire ne passe pas !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il devrait percevoir 1 178,46 euros brut par mois, soit deux fois plus que précédemment. À l'heure où les dotations de l'État baissent et que la gestion des petites communes relève souvent du casse-tête, cette nouvelle disposition le contrarie. Ne voulant pas accéder à cette demande, il a sollicité l'avis de son conseil municipal. Les élus se sont prononcés pour la possibilité donnée au maire de ne pas toucher intégralement son indemnité.

500 euros pour l'emploi

Mais cette délibération du 26 février a été déclarée irrégulière en préfecture, ce qui a donc obligé les élus à revoir leur copie. Gilles Gastel s'est demandé comment faire bon usage de ses 500 euros mensuels. Après réflexion, il s'est tourné vers l'insertion profes-



Gilles Gastel, maire de Vauxaillon, village entre Laon et Soissons, versera 500 euros par mois à un organisme qui œuvre pour l'insertion professionnelle.

sionnelle. Avec la crise, le chômage qui touche bon nombre de ses concitoyens, Gilles Gastel entend apporter sa petite pierre à la lutte contre ce fléau social.

À titre personnel, cet ancien directeur d'entreprise va donc rechercher un organisme ou

une association qui œuvre dans ce domaine pour lui faire un don chaque mois... « jusqu'à la fin de mon mandat en 2020 », promet-il. Un engagement altruiste qui pourrait peut-être faire des émules parmi les élus concernés par cette nouvelle directive.